



Permettre l'ouverture, à titre expérimental, d'établissements d'éveil de 1 à 6 ans, rassemblant EAJE* et écoles maternelles, sous gestion publique ou associative, financés par les communes, la branche famille* et le service public de l'éducation. (« Aux origines de la confiance », 2024)



Renforcer les partenariats entre l'école et les acteurs éducatifs locaux en élargissant aux temps scolaires le champ du PEDT* et en mobilisant des intervenants extérieurs pour les parcours éducatifs et le suivi personnalisé des élèves. (« Un sérieux besoin de confiance », 2024 ; « Le sport, terrain d'éducation », 2024 ; « Ecole : à la recherche d'un nouveau souffle », 2018)



Renforcer la place du geste et de la culture professionnels dans le socle commun – via les enseignements « Questionner le monde » en élémentaire et la généralisation des EPI* dédiés au collège – et en mobilisant des intervenants extérieurs agréés dans le cadre du parcours Avenir*.

(« Le monde du travail, nouvel horizon éducatif ? », 2025)

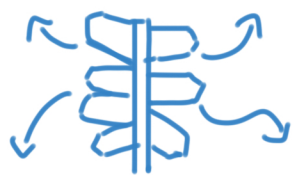


Rendre effective l'école du socle commun de 6 à 15 ans grâce au rapprochement des écoles et du collège sur le modèle des REP* et à une coordination structurée des quatre parcours éducatifs – Avenir*, éducation artistique et culturelle, santé et citoyenneté – du CP à la 3ème.

(« Un sérieux besoin de confiance », 2024 ; « Pour une école fédératrice », 2022)



FAIRE CONFIANCE AUX ACTEURS DE TERRAIN



DIVERSIFIER LES PARCOURS DE RÉUSSITE



Placer régulièrement les élèves en situation de contribuer au bien commun, dans le cadre du parcours citoyen de l'élève, en lien avec les services publics locaux, le tissu associatif et l'Agence du service civique.

(« Un sérieux besoin de confiance », 2024)



Faire du soutien à la parentalité un axe majeur de la politique familiale en encourageant les initiatives à destination des parents au travers de contrats à impact social*, d'une augmentation des crédits de la branche famille*, de la mobilisation des EAJE* et de la réorientation des CLAS*.

(« Soutenir les familles. Le meilleur investissement social. », 2017)



(RE)DONNER TOUTE LEUR PLACE AUX FAMILLES



ENCOURAGER LES VOCATIONS ÉDUCATIVES



Développer les binômes entre enseignants et éducateurs, adossés à la création d'un corps d'éducateurs scolaires, en alternant les modalités d'apprentissage et en renforçant le lien entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

(« Un sérieux besoin de confiance », 2024 ; « Le sport, terrain d'éducation », 2024)



Ouvrir davantage l'école aux parents en généralisant la remise du livret scolaire lors de rendez-vous individuels, en les conviant à des séances d'aide au travail personnel animées par les enseignants, et en déployant massivement le dispositif Mallette des parents*.

(« Soutenir les familles. Le meilleur investissement social. », 2017)



Favoriser l'implication d'adultes de confiance hors du cercle familial et scolaire, en développant le parrainage de proximité*, le mentorat ou la mise en œuvre de conférences familiales*.

(« Un sérieux besoin de confiance », 2024 ; « De la famille en plus », 2020)



Promouvoir les carrières de l'éducation permettant une mobilité entre enseignement, travail social, petite enfance et animation au travers d'une harmonisation du tronc commun dans l'architecture des formations et en développant des titres professionnels dédiés accessibles notamment par la VAE*.

(« 10 personnes qui font bouger l'éducation », 2024, « Pas d'éducateur, pas d'éducation ! », 2016)

Glossaire :

* **Branche famille** : branche de la Sécurité sociale qui propose aux familles des aides sous forme de compléments de revenus, d'équipements, de suivis et de conseils, via le réseau des Caisses d'allocations familiales.

* **CLAS** : le contrat local d'accompagnement à la scolarité permet de déployer des actions en dehors du temps scolaire afin, notamment, d'aider les enfants à acquérir des méthodes de travail et de soutenir les parents dans leur suivi scolaire.

* **Conférences familiales** : modèle de prise de décisions permettant d'associer les familles aux décisions les concernant en intégrant toutes les personnes qui, aux yeux de l'enfant ou de ses proches, comptent dans sa vie et sont susceptibles de s'engager à ses côtés.

* **Contrats à impact social** : accords tripartites entre opérateurs d'économie sociale et solidaire (associations principalement), investisseurs privés et organismes publics (État, collectivités locales, agences) pour financer une expérimentation sociale.

* **EAJE** : établissement d'accueil du jeune enfant (crèche, halte-garderie, jardin d'enfant).

* **EPI** : les enseignements pratiques interdisciplinaires s'appuient sur une démarche de projet et conduisent à une réalisation concrète en mobilisant au moins deux disciplines enseignées au collège.

* **Mallette des parents** : ensemble d'outils destinés à organiser et faciliter les échanges avec les parents, à plusieurs moments-charnières de la scolarité.

* **Parcours Avenir** : il vise à permettre à chaque élève d'acquérir des clés de compréhension du monde professionnel pour construire son projet d'orientation.

* **Parrainage de proximité** : construction d'une relation privilégiée instituée entre un adulte, parrain/marraine, un enfant et sa famille.

* **PEDT** : le projet éducatif territorial formalise la proposition des collectivités en termes d'offre périscolaire et extrascolaire pour organiser la cohérence des temps éducatifs de l'enfant.

* **REP** : les réseaux d'éducation prioritaire, composés d'un collège et des écoles du même secteur, visent à mieux accompagner les élèves plus vulnérables sur le plan scolaire, économique et social.

* **VAE** : la validation des acquis de l'expérience permet de faire reconnaître des expériences au travers d'une certification professionnelle (diplôme, titre professionnel, certificat de qualification professionnelle).